CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195884** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/2011

Raison sociale : PARER NICOLAS

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 27/05/2025

Capital : 0

385 CHEMIN D'ARNAUD GUILHEM
47320 CLAIRAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC agen

Siret : 529 840 837 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7187510-001

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA 00/S.10001.008271

Assurance Responsabilité Civile :
ENTORIA 00/S.10001.008271

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 65 49 68 73 **Fax :**

Portable : 06 65 49 68 73

Responsabilité légale :
PARER NICOLAS CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : www.chauxterre.fr

E-mail : nicoparer@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 113 039 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	3	23/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/07/2026 17:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.